

COMMUNE DE CERVENS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Gil THOMAS Maire.

PRESENTS : Michèle CALLENDRIER (MC) / Baptiste CHATEAU (BC)/ Christophe CHATEL (CC)/ Coralie DECOMBARD (CD)/ Sophie KELLER(SK)/ Serge LEYDIER/ (SL)/ Thibault MASSON (TM)/ Thierry PROFFIT (TP)/ Gil THOMAS (GT)/ Catherine VUARGNOZ (CV).

ABSENTS/EXCUSÉS : Florent FAVRAT/ Linda SANDRAL/ Ruta NOEL.

Procurations : Ruta NOEL à Coralie DÉCOMBARD/ Linda SANDRAL à Gil THOMAS

Secrétaire de séance : M. Thierry PROFFIT

Date de la convocation : 9 mars 2023

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet « les Prairies de Lucie » aux Lanches
2. Conventionnement avec le CDG74 pour une mission d'assistance administrative à la mise en œuvre de la gestion des dossiers « Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (A.R.E)
3. HALPADES demande de garantie de prêts à hauteur de 100% pour la réhabilitation de 7 logements
4. Motion de soutien à l'implantation d'une brigade de gendarmerie sur la commune de Sciez sur Léman
5. Lancement du projet du centre de santé avec l'antenne de Cervens
6. Approbation du compte de gestion du trésorier 2022
7. Vote du compte administratif 2022
8. Affectation des résultats de l'exercice 2022
9. Vote du budget principal 2023
10. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2023 est adopté à l'unanimité

1. Projet « les prairies du Lucy

Délibération N° 2023/07

LE MAIRE RAPPELLE aux membres du conseil le projet « les Prairies de Lucie » aux Lanches. Le projet initialement occupait un ténement de 5000 m² mais il a été demandé au cabinet d'architecture de réduire ce ténement de 500m². IL INDIQUE qu'un géomètre sera mandaté afin d'effectuer le bornage nécessaire à la cession de 4500m² par la commune à Mme Lucie LACROIX porteuse du projet.

Il indique que l'implantation du projet pourrait être pivotée de 180° afin que les parkings soient déplacés.

TP : pour quelles raisons les parkings devraient-ils être déplacés ?

CC : afin de préserver la cadre agréable du cheminement du sentier du Miroir des Eaux ainsi les parkings ne se trouveraient pas aux abords du sentier.

TM : je pense que le projet a été établi ainsi afin de prendre en compte l'orientation du bâtiment par rapport à l'ensoleillement.

LE MAIRE DEMANDE au conseil s'il l'autorise à lancer le projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à mandater un géomètre et à signer tout document en lien avec ce dossier.

2. Conventionnement avec le CDG74 pour une mission d'assistance administrative à la mise en œuvre de la gestion des dossiers « Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (A.R.E)

Délibération N° 2023/08

LE MAIRE INFORME le conseil que suite à la démission d'un agent et compte tenu de la complexité du dossier pour chiffrer mensuellement le montant de l'aide du retour à l'emploi qui doit lui être versé, il est possible de solliciter les services du Centre De Gestion 74 compétent dans ce domaine. Le coût de cette prestation reviendrait à 120 euros pour les frais administratifs et 60 euros par mois jusqu'à l'extinction des versements.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

3. HALPADES demande de garantie de prêts à hauteur de 100% pour la réhabilitation de 7 logements

Délibération N° 2023/09

LE MAIRE INFORME le conseil que la société HALPADES SA D'HLM envisage, dans le cadre de la réhabilitation énergétique de 7 logements aidés aux Chataignières, de solliciter un emprunt de 164 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. Pour ce faire les communes doivent garantir ces emprunts à hauteur de 100% sur une durée de 20 ans.

IM : n'y a-t-il pas un risque de devoir se porter garant pour ces bailleurs sociaux ?

Le Maire : Il y a peu de risques même s'il existe néanmoins, mais il faut garder à l'esprit que si ces systèmes de garantie ne devaient plus être de mise, aucun logement social ne verrait plus le jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

4. Lancement du projet du centre de santé avec l'antenne de Cervens

Délibération N° 2023/10

LE MAIRE RAPPELLE aux membres du conseil municipal le sujet évoqué lors de la séance du 13 décembre 2022 concernant la réflexion sur l'ouverture d'une antenne du centre de santé de Bons-en-Chablais à Cervens et pour lequel le conseil avait donné son accord de principe. Il s'agit de pallier l'offre de soin déficiente sur le territoire Chablaisien. Cervens pourrait être une antenne du centre de santé de Bons-en-Chablais pouvant accueillir jusqu'à 20 h de consultations hebdomadaires lorsque le système sera en pleine activité. Il convient pour cela d'effectuer une mise aux normes du local communal devant accueillir cette antenne qui se situera au lieu-dit Pessinges, (*anciennement centre de ressource du Foyer rural*).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité VALIDE la mise en place du Centre de Santé de Bons-en-Chablais « Antenne Cervens », autorise le maire à signer la convention à intervenir et mandate le maire pour faire estimer les travaux de mises aux normes du local.

5. Motion de soutien à l'implantation d'une brigade de gendarmerie sur la commune de Sciez sur Léman

Délibération N° 2023/11

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, SOUTIENT le projet d'installation d'une brigade de gendarmerie sur la commune de Sciez-sur-Léman.

6. Approbation du compte de gestion du trésorier 2022

Délibération N° 2023/12

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion dressé par Mme l'inspectrice principale des Finances Publiques pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. Vote du compte administratif 2022

Délibération N° 2023/13

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VOTE le compte administratif 2022 et arrête les comptes ci-après :

▪ <u>Section de fonctionnement</u> :	
Recettes = 1 089 404,31 €	Dépenses = 910 873,65 €
Résultat de l'exercice = Excédent 178 530,66 €	
▪ <u>Section d'investissement</u> :	
Recettes = 626 928,27 €	Dépenses = 460 661,06 €
Résultat de l'exercice = Déficit -166 267,21 €	
▪ <u>Résultat de clôture</u>	
Fonctionnement = 432 320,47 €	Investissement = - 58 340,24 €
RAR investissement = 11 216€	

8. Affectation des résultats de l'exercice 2022

Délibération N° 2023/14

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2022, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 ainsi :

- 47 127,24 € pour couvrir le déficit d'investissement
- Le solde de 385 193,23 € au financement des charges de fonctionnement de l'exercice suivant.

9. Vote du budget principal 2023

Délibération N° 2023/15

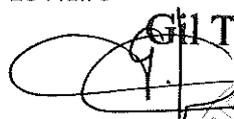
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, vote le budget primitif du budget principal 2023 pour des montants équilibrés en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 1 425 453 euros pour la section de fonctionnement
- 882 583 euros pour la section d'investissement

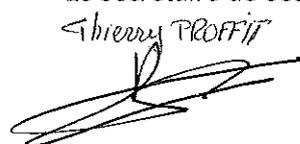
10. Questions diverses

LE MAIRE indique les taux d'imposition des taxes locales seront votés lors de la séance du mois d'avril.

Le Maire


GIL THOMAS


Le secrétaire de séance


Thierry PROFFIT

Prochaine réunion du conseil : le 11 avril

Fin de la séance : 22 H 15